

Déclaration d'un salarié en chômage partiel (ou activité partielle)

EN MODE
DÉPÔT

Rappel du contexte

Dans le cadre de la **crise sanitaire liée au coronavirus - covid-19**, votre activité est réduite ou suspendue et vous avez placé votre ou vos salariés en activité partielle (ou chômage partiel) en suivant les mesures exceptionnelles mises en place ([activité partielle covid-19](#)).

La déclaration d'activité partielle s'opère dans les blocs suivants :

G00.51 - Rémunération

G00.65 - Autre suspension de l'exécution du contrat

Exemple pour un salarié avec un contrat de travail de 35h/semaine.

Au cours de la semaine, il travaille 20h au lieu de 35h, les heures d'activité partielles sont de 15 h (35h-20h).

Bloc G00.51 : rémunération avec type 019

L'activité partielle est à renseigner avec le type **019**, le nombre d'heures et le montant brut afférents.

Le montant correspond à l'allocation prise en charge par l'Etat et l'Unedic et remboursée à l'employeur.

Il représente 70% du salaire horaire brut (salaire limité à 4,5 smic), avec un minimum de 8,03 €/heure

S21.G00.51.001	Date de début de période de paie	date début de période de paie
S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie	date fin de période de paie
S21.G00.51.011	Type	019 - Heures d'activité partielle
S21.G00.51.012	Nombre d'heures	Durée légale hebdomadaire - Durée réalisée 35 h. - 20 h. = 15 h. à indemniser
S21.G00.51.013	Montant	15 h. x indemnité horaire d'activité partielle

Bloc G00.65 : Autre suspension de l'exécution du contrat avec motif 602

La période d'activité partielle est à renseigner avec les dates début et fin tel qu'établi pour l'entreprise.

Si la période est à cheval sur plusieurs mois, le bloc est répété chaque mois où il dure.

S'il y a plusieurs périodes d'activité partielle dans le mois, il y aura autant de blocs 65 que de périodes.

S21.G00.65.001	Motif de suspension	602 - Chômage sans rupture de contrat
S21.G00.65.002	Date de début de la suspension	Renseigner avec la date de début de la période de l'activité partielle
S21.G00.65.003	Date de fin de la suspension	Renseigner avec la date de fin de la période de l'activité partielle

Pour les modalités spécifiques Covid-19, consultez :

- **Net-entreprises** : <https://www.net-entreprises.fr/actualites/coronavirus-gestion-des-cotisations-en-dsn/>

- **L'URSSAF** : <https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-employeur/activite-partielle--nouveau-disp.html>

- **Le ministère du travail** : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid-19-precisions-sur-les-evolutions-procedurales-du-dispositif>